Stratégie de vie

Conseil en Organisation & Ressources Humaines

Entretien professionnel

Loi n°2014-288 (Code du Travail)

- Structures concernées : Entreprises d'au moins cinquante salariés
- Finalité : Étudier les perspectives d'évolution professionnelle
- Fréquence : Tous les deux ans
- Enjeu : Abondement du Compte Professionnel de Formation

Pour de plus amples informations sur l'intérêt des entretiens professionnels & les modalités de mise en œuvre dans votre entreprise, contactez-nous :

05 59 14 58 57

4, allées Catherine de Bourbon - 64000 PAU
Numéro de déclaration d'activité de formateur : 72 64 02947 64 - Siret : 493 366 363 00023